

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi douze février à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Pascale ROMERO qui a donné procuration à Claude ALBA.
José NUNES.

Date de la convocation : 03/02/09
Date d'affichage : 03/02/2009

Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance.

Lecture est donnée du précédent compte-rendu.

1) CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DEPOT DES PERMIS DE CONSTRUIRE DU BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL ET DES VESTIAIRES

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de faire appel à un architecte afin de constituer les dossiers de permis de construire concernant le bâtiment technique communal et les vestiaires.

Monsieur le Maire, après avoir contacté différents cabinets d'architectes et étudié leurs propositions dont il donne lecture, a retenu la SELARL D'ARCHITECTURE Jean-Benoît ROUX dont le forfait s'élève à 6 000 € HT soit 7 176 € TTC.

Après lecture de la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre, il demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre concernant le bâtiment technique communal et les vestiaires avec la SELARL D'ARCHITECTURE Jean-Benoît ROUX pour un montant de 6 000 € HT soit 7 176 € TTC.

2) OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE CONCERNANT LES TRAVAUX VOIRIE POUR LES ANNEES 2009-2010-2011

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté de Communes va procéder aux appels d'offres concernant le marché de travaux voirie pour les

années 2009- 2010-2011. Ces marchés concernent exclusivement les travaux réalisés sur la voirie communautaire.

Les Communes ont la possibilité d'être associées à ce marché. Cela signifie que lorsqu'elles auront des travaux à réaliser sur la voirie qui est toujours de leur compétence, elles pourront bénéficier des prix du marché de la Communauté de Communes.

Le principe est celui d'un groupement de commande : en y participant, la commune acquiert le pouvoir de retenir l'entreprise de la Communauté de Communes avec les prix prévus au marché communautaire mais reste libre du choix de l'entreprise comme auparavant.

Sur le plan financier, les communes assurent directement leurs commandes et leurs règlements auprès de l'entreprise.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si la commune souhaite adhérer à ce groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour :

- accepte d'adhérer au groupement de commande de la Communauté de Communes concernant les travaux voirie pour les années 2009-2010-2011
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes.

3) REFLEXION SUR LE DEVENIR DE LA CANTINE SCOLAIRE DE VIELMUR

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'une réunion du Bureau de la CCPA concernant la cantine de Vielmur a eu lieu le 16 décembre.

En effet, la cuisine actuelle n'est plus aux normes pour fournir les repas aux communes avoisinantes. Par conséquent, une étude de faisabilité a été réalisée par la SEM 81 pour la construction d'une cuisine centrale à Vielmur.

Cette étude porte sur une cuisine centrale d'une capacité de 801 à 900 repas par jour et qui nécessite une surface de 286 m². Le coût du projet s'élève à 1 033 800 € HT. Des subventions du conseil général à hauteur de 25 % et de l'Etat à hauteur de 30 % seraient envisageables.

Les collectivités concernées ont demandé que cette réflexion soit menée à l'échelle de la Communauté des Communes. Cette dernière a donc adressé un courrier nous demandant si notre commune est susceptible de faire appel aux services de cette cuisine centrale (école, personne âgées) et si c'est la CCPA qui doit être maître d'ouvrage et prendre la compétence de la cuisine centrale.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

La question est de savoir quel serait le coût du repas si la cuisine centrale s'en tient à produire 500 repas au lieu de 800. Sans cette réponse, il est difficile de se prononcer.

Le Conseil municipal serait favorable pour faire appel aux services de cette cuisine centrale et pour que la CCPA soit maître d'ouvrage du projet et prenne la compétence de la cuisine centrale.

Un courrier sera donc adressé en ce sens à la CCPA.

Si ce projet n'aboutissait pas, il faudrait alors se renseigner auprès d'organismes privés ainsi qu'auprès de la mairie de Castres.

Dans tous les cas, il faudra prévoir un véhicule mais aussi un matériel adapté pour la liaison froide. Monsieur le Maire rappelle que la solution devra être trouvée avant la fin de l'année 2009.

4) COMPTE-RENDU DE LA REUNION SUR LE MARCHE DES PRODUCTEURS DE PAYS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un marché des producteurs de pays va se mettre en place à compter du 1^{er} juin 2009 sur quatre communes, soit Fréjeville, Cuq, Vielmur et Guitalens- l'Albarède, à raison d'un dimanche par mois.

Une cotisation de 400 € par an devra être versée par la commune au profit de la société nationale qui labellise les produits.

Ce marché ne concernera évidemment que des produits labellisés.

Monsieur le Maire doit se rendre à une autre réunion mercredi sur ce sujet.

5) COMPTE-RENDU DE L'AVANCEE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

La commission s'était réunie en octobre 2008. Monsieur Thierry CAUSSE s'est mis en relation avec les services des impôts pour avoir de plus amples explications sur le système d'imposition.

Cette année, une nouvelle réunion est prévue pour le 10 mars à 18 heures mais sans la présence d'un agent des impôts. En effet, ces derniers ne viennent plus systématiquement comme par le passé et la commission a donc plus d'autonomie.

6) PROJETS 2009 : LE POINT SUR LES DEVIS

Monsieur le Maire demande aux commissions de travailler sur les devis afin de dégager les montants maximum et minimum pour établir le budget 2009 qui doit être voté avant le 31 mars 2009.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 12 mars 2009.

QUESTIONS DIVERSES

ADMR : la demande de subvention sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil. Mme FLEURY annonce qu'un nouveau service a vu le jour : les parents peuvent faire appel à l'ADMR pour garder les enfants à la sortie de l'école mais ce entre 16 heures et 50 heures par mois.

M. le Maire rappelle que le 30 avril, aura lieu la remise des fourragères par le 8^{ème} RPIMA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.